

Un manifeste revigorant

Le moment était bien choisi parce qu'inattendu. Mais cet effet de surprise en dit long sur l'enlisement du dossier européen. Car s'ouvre une nouvelle législature durant laquelle, selon le Conseil fédéral, le réexamen de la demande d'adhésion devrait être entrepris. Que septante personnalités représentatives de la culture, de l'économie et de l'exercice du pouvoir politique réclament par un manifeste public ce qui est censé être inscrit à l'ordre du jour de la législature, et que ce simple mais énergique rappel soit jugé déconcertant est révélateur de la «volonté d'indécision» de l'autorité. A juste titre le manifeste dénonce les prétextes à attermoiement: attendre l'achèvement des bilatérales, commander de nouveaux rapports pour étudier ce qui l'a déjà été en 1992, en 1999, spéculer sur les difficultés et l'échec de l'Union européenne.

Mais la passivité du Conseil fédéral est aussi le reflet d'un désintérêt plus général comme l'a prouvé la disparition de ce thème dans le débat électoral. La droite, politique et économique, donne la priorité à la défense de la place financière suisse. La gauche craint pour les services publics que la législation européenne soumet à l'épreuve de la concurrence. Dans cette morosité européenne généralisée ce manifeste est revigorant.

Le manifeste se présente comme un rappel, les signataires ne renouvellent pas les arguments qui justifient l'adhésion de la Suisse: collaborer à la construction politique d'un espace auquel nous appartenons géographiquement et par des

valeurs communes; participer de l'intérieur à l'élaboration des décisions qui nous concernent de toute façon. Hélas, cet argumentaire a déjà servi et jusqu'ici n'a pas convaincu la majorité du peuple et des cantons. Car l'opposition s'appuie essentiellement sur des considérations matérielles et chiffrées: hausse de la TVA, coût en milliards de la contribution nette, etc.

Le manifeste est un credo, un acte de foi. Mais cette foi ne peut ébranler la défense égoïste de nos intérêts matériels. La manière dont la Suisse négocie l'adhésion à l'accord de Schengen en est une illustration significative. Là, l'enjeu n'est pas un échange automatique d'informations comme il en était question pour la fiscalité de l'épargne. Il s'agit (art 51a) de fraudeurs passibles d'une peine d'emprisonnement d'au moins six mois. Et la demande de collaboration policière et judiciaire émane des Etats signataires qui sont tous des Etats de droit. La Suisse s'y refuse dans la mesure où son propre droit ne réprime pas le délit. Mais pas un instant elle n'envisage une modification de son propre droit ou même une interprétation jurisprudentielle différente, car on risquerait ainsi de porter atteinte au secret bancaire. L'égoïsme national touche à la déloyauté dans les rapports internationaux.

On rêve donc d'un autre manifeste, qui n'aurait pas de posture historique, mais qui touche le nerf sensible et qui dise simplement, en une phrase, que la défense des fraudeurs face à l'étranger n'est pas une cause nationale. AG

Dans ce numéro

Les codes de procédures civiles cantonaux entament leur longue marche vers l'unification. L'avant-projet de loi est en consultation jusqu'à la fin de l'année.

Lire en page 2

Christoph Blocher flirte depuis toujours avec l'extrême droite. Son passé le condamne sans appel.

Lire en page 3

La réforme des hautes écoles court sur les rails du «processus de Bologne». Les intérêts puissants de l'économie privée menacent l'ouverture et la mobilité espérées. La qualité des diplômes pourrait en souffrir.

Lire en page 4 et 5

Un premier étage à l'édifice

La Confédération n'adopte pas tous les jours une loi de 395 articles dans un domaine considéré comme la chasse gardée des cantons. L'avant-projet de loi fédérale de procédure civile suisse mis en consultation jusqu'à la fin de l'année constitue le plus important projet de codification depuis l'unification des droits civil et pénal au début du siècle dernier.

En 1872 déjà, les centralisateurs radicaux inscrivaient l'unification de la procédure civile dans leur projet de Constitution. Les résistances des conservateurs conjuguées à celles des fédéralistes romands eurent raison de leur volonté. Après plus d'un siècle d'attente, la Confédération peut virtuellement élaborer une loi fédérale sur le sujet (cf. encadré ci-dessous) mais l'organisation judiciaire demeure une compétence cantonale. La dicho-

de procès sociaux ou une amélioration des conditions d'obtention de l'assistance judiciaire. Au contraire, les experts se sont montrés frileux en refusant d'introduire des règles facilitées pour les litiges relatifs à la consommation. Ces débats importants devront avoir lieu sur le terrain politique.

Des marges d'application trop grandes

Les traits saillants du projet varient évidemment suivant les cantons. Ainsi, le justiciable vaudois verrait ses garanties renforcées avec l'introduction de l'appel, soit la possibilité pour l'autorité de recours de revoir les faits et non seulement les questions juridiques.

Malgré son côté mammoth, l'avant-projet ne réglemente pas exhaustivement la matière. Il laisse parfois des marges d'appréciation trop confortables aux autorités d'application. Ainsi, trop peu de dispositions traitent du règlement des litiges du droit de la famille: l'imprécision conduit nécessairement à l'augmentation de l'insécurité juridique et des coûts de la justice.

C'est le piège à éviter. En soi, l'unification des règles de procédure devrait contribuer à faciliter l'accès à la justice et à uniformiser leur application. Encore faut-il que la codification soit exhaustive, cohérente et claire. L'avant-projet constitue une base de travail perfectible pour

Les titres authentiques exécutoires: une innovation aberrante

Dans la plupart des pays européens, un acte passé devant notaire permet de s'attaquer directement au patrimoine du débiteur. La Suisse ne connaît pas cette institution et pour cause: la procédure particulière prévue par la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite confère au créancier des moyens de saisir rapidement son débiteur s'il dispose d'une reconnaissance de dette. Sous couvert d'intégration européenne, l'avant-projet prévoit d'introduire les titres authentiques exécutoires. Or, les moyens pour protéger les droits du débiteur d'une dette constatée par titre authentique exécutoire seraient largement insuffisants: cela en ferait un instrument idéal pour des bailleurs trop pressés d'encaisser leurs loyers ou des sociétés de *leasing* sans scrupules.

les travaux qui seront menés pendant la législature qui débute. *ad*

L'avant-projet et le rapport explicatif de la commission d'experts sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la justice: www.ofj.admin.ch/themen/v-zivilp/intro-f.htm

Une modification constitutionnelle en suspens

La Constitution a été modifiée il y a trois ans et pourtant son texte n'a pas changé. Le 12 mars 2000, le peuple et les cantons ont accepté l'arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice, qui révisé plusieurs dispositions constitutionnelles, dont l'article 122 qui confère à la Confédération la compétence pour légiférer en matière de procédure civile. Toutefois, par le miracle d'un arrêté fédéral, ces dispositions (à l'exception de deux d'entre elles) ne sont toujours pas entrées en vigueur! Le texte adopté en votation populaire demeure donc sans portée juridique. Un procédé au caractère démocratique très discuté.

tomie entre le droit matériel fédéral - Code civil et Code des obligations - et les règles cantonales de procédure, qui a tourmenté des générations de juristes, aura ainsi bientôt vécu.

A l'évidence, l'avant-projet revêt un caractère relativement technique. Les règles du combat judiciaire intéressent davantage les cabinets d'avocats que leurs clients. Mais il ne faut pas s'y méprendre: cette unification du droit fédéral a des implications tout à fait considérables sur la manière dont la législation est appliquée. Même si l'influence de Zurich ne se laisse pas démentir, l'avant-projet se veut au-dessus des particularismes cantonaux qui font trop souvent le désespoir des justiciables.

Les auteurs de l'avant-projet ont sans doute limité leur ambition au travail d'unification: pas d'innovations spectaculaires, comme par exemple une extension de la gratuité en matière

L'Europe présentée aux jeunes

En même temps que sortait le manifeste des pro-européens était publié un ouvrage destiné et offert aux jeunes (gymnases et écoles professionnelles) qui confronte la Suisse et l'Europe. Le parti choisi est celui d'une illustration photographique en couleur, très riche et accrocheuse, accompagnant des textes qui, avec une ambition scientifique et didactique, exposent les aspects géographiques, sociologiques, historiques de la problématique Suisse Europe. Sujets que se répartissent Victor Ruffy, Antoine Grosjean, Anne de Preux, Andreas Gross, Jean-Pierre Bastian et Yves Fricker. A découvrir, par exemple, une splendide photographie de l'Europe prise de nuit, par satellite où l'intensité de l'éclairage révèle l'intensité de l'occupation du sol et la densité économique. Toutes les grandes villes et toutes les capitales se repèrent à leur luminosité. La Suisse est sur la ligne la plus dense qui va de l'Angleterre aux Pays-Bas, par l'Allemagne jusqu'à l'Italie. Mais pas de capitale lisible entre les points forts de Milan et Paris. Étonnante leçon muette: celle de notre intégration et de notre différence. *ag*

La Suisse et l'Europe: mêmes valeurs? LEP, 2003

Ce n'est pas Fini. C'est pire!

Le candidat autoproclamé au Conseil fédéral est un homme d'extrême droite, comme son passé le démontre.

Gianfranco Fini - leader de *Alleanza nazionale* en Italie - aurait évolué: il ne serait plus post-fasciste (*Le Temps*, 24 novembre). Et Christoph Blocher? Lui ne prétend pas avoir changé. Il veut être élu tel quel. Mais qui est-il? Disons-le: c'est un homme d'extrême droite, mais assez roublard pour attirer les sans-mémoire. Or un minimum de mémoire est utile, à la veille de 10 décembre.

Le redresseur national et le macho

Durant des années une officine conservatrice, le Redressement national (RN) fondée dans l'immédiat après-guerre, menait des campagnes contre tout ce qui était progressiste en Suisse, la création de l'AVS ou encore la révision de la Constitution (projet Fürgler) par exemple. Le RN disait avoir «les pieds chez les bourgeois, mais la tête au-dessus» (sic). Dans ces milieux, on trouvait Ernst Cincera, le «ficheur privé» des Suisses coupables de penser trop à gauche, ou encore Ulrich Schlier, actuel conseiller national UDC et éditeur du libelle d'extrême droite *Schweizerzeit*. Le RN plut à Blocher, qui y adhéra et devint membre actif du comité. Les positions du RN devinrent celles de Blocher, sauf quand il se montrait plus extrémiste que les membres du RN!

C'est ainsi qu'en 1984, le RN et Blocher partirent en campagne contre le nouveau droit matrimonial, lequel - horreur! - introduisait l'égalité entre le mari et sa femme. En réalité, les membres du RN votèrent majoritairement pour la nouvelle loi, mais Blocher et le comité passèrent outre et engagèrent le RN dans la lutte contre cette loi. Déjà un putsch dans sa propre association. Bien plus tard, en novembre 1997, on retrouve Blocher appuyant des illuminés valaisans qui, grâce à des affiches représentant des fœtus sanguinolents, diffamaient des politiciennes PDC et PS coupables de vouloir dépénaliser l'avortement. Aujourd'hui encore, il assimile les socialistes aux nazis, parce qu'ils sont partisans (avec le Conseil fédéral, le Parlement et beaucoup de gens) de l'assurance maternité, d'ailleurs inscrite depuis plus de cinquante ans dans la Constitution): cette assurance refléterait un natalisme *völkisch*, terme créé et utilisé par Hitler, et heureusement intraduisible en français

Le défenseur de la «race blanche» et l'antisémite larvé

Au temps de l'apartheid, Blocher était, avec de nombreux milieux économiques il est vrai, l'un des défenseurs efficaces du racisme d'Etat, grâce à l'association *Arbeitsgruppe Südliches Afrika* (ASA) qu'il animait. Le Bulletin de l'ASA soutenait même les lois sud-africaines punissant de sept ans de prison les relations sexuelles, y compris la simple tentative, entre personnes de «races différentes». En Suisse, Blocher, il est vrai, s'est habilement abstenu lors du débat sur l'introduction d'une norme pénale antiraciste. Ce qui ne l'a pas empêché, plus tard, de regretter publiquement l'adoption de cette norme!

Lors de l'affaire des fonds ayant appartenu à des Juifs disparus dans l'holocauste, Blocher a activement mené campagne contre «le chantage des Juifs pour de l'argent». Il n'a cessé de jouer avec le cliché antisémite le plus éculé, celui des Juifs cupides. Il n'a pas eu un mot pour critiquer les mensonges des banques et des assurances sur les fonds en déshérence. Il n'a jamais admis que la Suisse doive, comme de nombreux autres pays, discuter de son passé. Il a tiré à boulets rouges contre la Commission Bergier, dont la qualité du travail a pourtant été unanimement reconnue. Cela n'étonne pas de la part d'un

politicien qui a mis très longtemps avant d'expulser de l'ASIN (action pour une Suisse indépendante et neutre qu'il préside) de vieux nazis notoires tels Gaston-Armand Amaudruz et Walter Fischbacher. Ni de la part de quelqu'un qui participe à des réunions où de nombreux nazis et skins font de l'agitation (Zurich, septembre 1995; Bülach, mars 1998).

L'anti-démocrate et l'anti-social

Blocher se réfère constamment au «peuple», qui serait sain, par opposition à la «classe politique», corrompue (sauf lui, bien sûr). Ce grand démocrate ne cesse de diffamer les autres partis, qui seraient coupables de «plumer la Suisse» (sa dernière affiche avec le poulet). Pire: tous excepté lui seraient des «Linken und Netten», c'est à dire des gens de gauche ou de gentils naïfs. Tous les adversaires politiques de Blocher sont «heimatmüde» (littéralement: ils en ont marre de la patrie). Ils sont tous du côté des criminels (l'affiche avec l'agresseur au couteau). L'Union européenne - notre principal partenaire - est figurée sur une autre affiche par une botte semblable à celle des nazis (il fallait oser), écrasant un bulletin de vote!

Blocher s'est même joint, un temps, aux partisans d'une privatisation de l'AVS (*Livre Blanc* de Pury, 1995), ou d'une fusion de l'AVS avec le deuxième pilier, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que même ses propres troupes UDC ne le suivaient pas sur ce terrain, et qu'il risquait de perdre beaucoup d'électeurs. Il est toujours pour une AVS de subsistance minimale, même si son opportunisme actuel l'empêche d'en faire état publiquement. Et il n'hésite pas à diffamer l'ensemble des invalides en les faisant passer pour des simulateurs.

Le manipulateur de chiffres

Grâce à ses millions, Blocher peut se payer des tous-ménages, où il refait des analyses économiques à sa façon, pour démontrer que tout va bien chez nous et que l'on n'est pas en récession, malgré le refus de l'Espace économique européen en 1992. Or, tous les économistes admettent un retard de croissance de la Suisse par rapport à ses voisins européens. Blocher fait ses démonstrations en utilisant une donnée économique périmée, le PNB (produit national brut), que plus personne n'utilise: le PNB prend aussi en compte les revenus gagnés à l'étranger, au contraire de la donnée acceptée aujourd'hui, le PIB (produit intérieur brut).

Le nain de jardin

Par son nationalisme étroit (alors même qu'il est bien placé, avec sa firme EMS-Chemie, pour savoir combien la Suisse dépend de l'étranger), par ses campagnes haineuses contre les réfugiés, pour lesquels il a préconisé - heureusement sans succès - un droit d'exception, par ses allusions xénophobes, par son mépris de tout ce qui est étranger, international ou européen, par son agitation contre toutes les autorités fédérales, y compris contre le Tribunal fédéral (coupable d'avoir constaté que les naturalisations par le peuple peuvent conduire à l'arbitraire), Blocher s'est définitivement disqualifié pour gouverner la Suisse. Il serait un lourd ballast tant pour le Conseil fédéral que pour notre image internationale.

Philippe Nordmann

Bachelor sans Master pour quelle réforme universitaire?

Le «processus de Bologne» entend standardiser les études supérieures en Europe. Il est capital alors de garantir un accès aussi large que possible au master, sans pour autant en brader la qualité.

Un des principaux objectifs de la réforme des hautes écoles inscrite au cœur du «processus de Bologne» (voir entre autres *DP* n° 1546) est l'introduction des nouveaux titres eurocompatibles dits *bachelor* (d'une durée de trois ans) et *master* (deux ans supplémentaires), en remplacement des actuels licence ou diplôme (quatre ans au minimum). Les études seront scindées en deux modules et les autorités universitaires doivent déterminer le diplôme standard de fin d'étude (c'est-à-dire celui

que les diplômés ont en principe en poche lorsqu'ils quittent leur haute école).

Ce terme de «titre standard» a son importance: c'est en fonction de ce titre qu'est calculée par exemple la durée des bourses d'étude. Le monde universitaire s'accorde majoritairement sur le fait que c'est le *master* qui doit être ce titre standard, car c'est lui qui ouvre les portes d'un doctorat ou d'une carrière académique. Le *bachelor* de trois ans est, quant à lui, jugé trop court.

Les conditions d'accès au *master* sont en ce moment l'objet

d'un débat ardu: le titulaire d'un *bachelor* doit-il pouvoir s'inscrire librement ou au contraire remplir certaines conditions pour accéder à certains *masters* spécialisés? Les universités peuvent-elles, pour restreindre l'accès au *master*, exiger des conditions spéciales (comme des écolages élevés ou une sélection sur dossier)? A la clef, le risque d'exclusion de nombreux étudiants des carrières académiques, particulièrement celles et ceux qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants.

Les risques d'un accès restreint au master

La Conférence Universitaire Suisse (CUS), l'organe stratégique commun des cantons universitaires et de la Confédération, est en train de fixer les conditions d'accès au *master*. Elle souhaitait au début une pratique plutôt restrictive: les universités et Ecoles Polytechniques Fédérales (EPF) n'auraient dû offrir l'accès automatique qu'à un seul *master* à chaque titulaire de *bachelor*. Elles auraient été ensuite libres de restreindre l'entrée dans les autres *masters*. Cela correspondait au souhait des milieux économiques, qui désirent voir les étudiants quitter les hautes écoles le plus vite possible, afin d'entrer sur le marché du travail. Sous la pression des étudiants et de nombreux acteurs romands de la politique universitaire favorables à un large accès au *master* (dont les nouveaux conseillers d'Etats socialistes des cantons de Genève et Vaud), la CUS a maintes fois différé sa décision. Elle devrait l'avoir arrêtée définitivement le 4 décembre.

La CUS doit éviter de renforcer l'élitisme des études universitaires en élargissant l'accès au *master*. Il y va de l'intérêt de la place académique et de l'économie suisses de ne pas pousser la majorité des étudiants vers le marché du travail avec en poche un diplôme de moindre qualité (le *bachelor*). Si les hautes écoles ne devaient proposer qu'un seul *master* sans conditions à chaque titulaire de *bachelor*, elles ne manqueraient pas d'en faire des cursus très généraux et de proposer à une minorité d'étudiants des *masters* plus «pointus», qu'elles assortiraient de conditions d'accès drastiques. Les diplômés les plus recherchés ne seraient donc plus accessibles à chacun.

Un accès sélectif au *master* mettrait également en péril un des objectifs majeurs du processus de Bologne: promouvoir la mobilité estudiantine grâce à une reconnaissance facilitée des titres. S'il est communément admis que la mobilité sera plus difficile qu'actuellement lors de la préparation d'un diplôme, elle sera encouragée entre deux modules: un étudiant pourra faire son *bachelor* dans une haute école et son *master* ailleurs. Si les universités et EPF sont autorisées à restreindre l'accès de la plupart des *masters*, les possibilités de mobilité seront réduites.

La CUS doit donc obliger les hautes écoles à ouvrir l'accès au *master*. Un titulaire de *bachelor* doit avoir le choix entre plusieurs *masters* dans des branches, voire des domaines différents, aux mêmes conditions d'accès que celles des *bachelors*. Sinon, les carrières académiques seront de facto réservées à quelques élites. *jcs*

La presse n'est qu'un support publicitaire.

Walter Stoffel, le président de la Commission de la concurrence (Comco) justifie l'injustifiable. En reprenant *La Presse Riviera* et *La Presse Nord Vaudois* Edipresse renforce sa position dominante dans le canton de Vaud. Mais la Comco a donné son feu vert à cette concentration. Le quotidien *24 heures* rapporte avec honnêteté la justification de Walter Stoffel. L'analyse visait uniquement l'aspect économique du produit de presse pour les annonceurs. Or lesdits annonceurs ont une alternative quant aux titres leur servant de support. La presse n'est donc qu'un support publicitaire. Avec un tel argument, la Comco peut tout simplement se passer d'entrouvrir un œil sur la concentration de la presse. Les annonceurs trouveront toujours un média ou simplement une messagerie pour distribuer leur publicité tous azimuts.

La Comco a également approuvé la reprise de Waro par Coop. Le duopole Migros-Coop s'en trouve évidemment renforcé, mais Walter Stoffel ne bronche pas. Pour lui, la concentration autour de Coop ne prend pas une ampleur démesurée et il n'appartient pas à la Comco d'ouvrir la voie à une concurrence nouvelle.

Ces deux décisions créent un véritable malaise. Face à des justifications officielles aussi fragiles, on est obligé de rechercher les véritables raisons qui ont guidé la Comco. Dans les deux cas, et comme par hasard, un concurrent étranger cherchait à prendre pied sur le marché suisse. Le groupe Hersant convoitait *La Presse*, alors que Carrefour convoitait Waro. Pour être crédible, la Comco aurait dû évoquer la préférence nationale. Mais une telle clause n'existe pas dans la loi fédérale sur les cartels. *at*

Des classements très intéressés

Swissup vient de rendre son verdict annuel. Les universités sont notées et classées. Les étudiants deviennent des clients. Consommateurs de savoir, ils pourront choisir entre des hautes écoles en compétition, prêtes à les intégrer au monde de l'économie.

Quelle est la meilleure université de Suisse? Comment assurer à ses enfants un avenir radieux en les plaçant entre les mains de la meilleure institution? Comment, en tant que jeune gymnasiens peut-on choisir la formation supérieure qui convienne? C'est à ce genre de questions que tentent de répondre depuis quelques années les *rankings* d'université. Si le magazine *Facts* se contente de classer globalement les universités de la meilleure à la pire, le *think-tank Swissup*, dont le *ranking* est publié par *L'Hebdo*, utilise une approche plus subtile. Ses classements sont établis au niveau des filières d'études (géographie humaine) plutôt qu'à celui des institutions, et de multiples indicateurs sont utilisés afin de cerner les différences entre universités.

Le cru 2003 du *ranking Swissup* se caractérise par une attention particulière portée aux opinions de ceux qu'il appelle les «utilisateurs finaux» du produit université, c'est-à-dire les étudiants. Les indicateurs utilisés sont construits à partir de deux sources principales: des statistiques publiques d'une part (Office fédéral de la statistique, Fonds national de la recherche scientifique), des sondages effectués auprès des étudiants d'autre part (4350 entretiens). Les statistiques permettent d'évaluer pour chaque filière son attractivité (proportion d'étudiants étrangers), son taux d'encadrement (nombre d'enseignants par étudiants) ou sa capacité à obtenir des subsides publics en matière de recherche. Quant aux sondages, ils sont censés rendre compte d'informations hautement subjectives telles que la satisfaction générale des étudiants, la qualité de l'enseignement ou la compatibilité des études avec le marché du travail. Et c'est là que le bât blesse.

L'évaluation par les étudiants remise en question

Sur le plan méthodologique d'abord, outre l'idée contestable que la qualité est mesurable par des indicateurs quantitatifs, il semble douteux de demander à des étudiants de pre-

mier ou deuxième cycle d'évaluer les compétences de leurs professeurs dans des domaines qu'eux-mêmes ne maîtrisent pas encore. De même on ne sait pas vraiment en quoi les étudiants sont a priori les personnes les plus qualifiées pour évaluer les chances de leur formation sur le marché du travail par rapport à celles des autres universités. Plus fondamentalement cependant, il apparaît qu'une bonne part des réponses se trouvent inscrites dans les questions. Il est, par exemple, demandé d'évaluer «la promotion de la langue anglaise dans l'enseignement», «la promotion des stages en entreprise» ou encore «l'utilisation de nouvelles technologies dans l'enseignement». Ainsi, les formations qui ne répondent pas aux critères des entreprises sont disqualifiées par avance.

Une formation adaptée au besoin de l'économie

Car le but avoué de *Swissup*, émanation des plus grandes entreprises suisses, est de favoriser la compétitivité du pays par le développement de la recherche et de la formation. Mais pas de n'importe quelle formation. Son classement peut-il dès lors être

neutre ou objectif? L'analyse des questions posées ou des indicateurs retenus laisse penser que non. Une formation bien notée par *Swissup*, c'est une formation qui favorise l'adéquation des études avec le monde de l'entreprise; ce qui n'est pas forcément ce que recherche chaque étudiant. Plus grave cependant, à long terme, est l'émergence de l'idée que les universités suisses seraient en compétition entre elles et sur un marché européen, voire international. Dès lors les *rankings* permettraient aux étudiants de faire des choix de consommateurs avertis. Ces consommateurs seraient alors prêts à payer le «juste» prix de leurs études. Coïncidence ou pas, les mêmes promeuvent les *rankings* et plaident pour une augmentation des taxes d'études.

Romain Felli

Swissup est soutenu notamment par Crédit suisse, Bobst, Fondation famille Sandoz, Nestlé, Logitech, Novartis, Rentenanstalt/Swiss Life

www.swissup.com/ranking

Le compte-rendu du débat du Grand conseil bernois sur l'abandon du *berndütsch* comme langue de délibération a été publié ironiquement dans un de ces dialectes par la *Berner Zeitung* du 19 novembre. Titre de l'article: *Buschparlamänt vo Waschliwil: Henusode, de rede si haut witer berndütsch im Grosse Rat*. En français, Parlement de la brousse à Waschliwil: Mon Dieu, ils continueront de délibérer en dialecte au Grand conseil. (trad. réd)
La même semaine, l'hebdomadaire de Migros *Brückenbauer* notait que le dialecte plaît pour la chanson et présentait une nouvelle star, l'Argovien Adrian Stern qui vient de sortir un premier CD, en plus des vedettes déjà populaires comme Stephan Eicher, Göla et bien d'autres. En effet, *Mundart fägt, Dialekt isch Heimet* (Le dialecte plaît, c'est la patrie.). Alors Romands, réactivez vos patois non seulement en chantant *Cé qu'è l'aino* (GE), *La fita dào quatooze* (VD), *Le Ranz des vaches* (FR) ou la version française de la marche bernoise *Plan, plan, plan, ran, tan, plan!* cfp

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Alex Dépraz (ad)
Romain Felli
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Philippe Nordmann
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Forum: **Michel Egger**

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Une occasion manquée

L'information, réduite à une marchandise, échappe au contrôle démocratique et à l'intérêt public. Le Sommet de décembre ne changera rien aux déséquilibres actuels.

Michel Egger

Responsable de politique de développement auprès de la Communauté de travail
Swissaid / Action de Carême / Pain pour le prochain / Helvetas / Caritas / Eper

Les organisateurs l'ont claironné sur tous les toits: le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre, devait être d'un «nouveau type». Les textes officiels appelaient à la «participation active et effective» de la société civile. Ils invitaient par là même à dépasser le seul niveau intergouvernemental et à tester de nouvelles formes de gouvernance mondiale, véritablement démocratiques, transparentes et tripartites. C'est-à-dire incluant - sur un «plan d'égalité» - tous les acteurs en présence: gouvernements, organisations intergouvernementales, entreprises et organisations non gouvernementales. Un pas de plus important par rapport aux pratiques en vigueur jusqu'ici à l'ONU.

Cette perspective pouvait relever, d'une manière créative, les défis complexes et globaux posés par la société de l'information. Contrairement aux précédents, ce Sommet de l'ONU - par la nature même de son thème - aurait dû être plus «prospectif» que «réactif». Son but n'était pas de corriger certains mal-développements (écologiques ou sociaux), mais de jeter les bases de la société de demain. Une société qui sera de plus en plus structurée par les flux d'informations, nerfs des mutations en cours dans tous les domaines. Elle se construit, ainsi que le montre Internet, avant tout de bas en haut, à travers la constitution de réseaux et la circulation sans hiérarchie des savoirs. D'où la nécessité d'expérimenter les modalités d'une «nouvelle gouvernance mondiale pour le XXI^e siècle».

Des promesses sans lendemain

Le processus du Sommet était, en ce sens, une occasion unique. Celle-ci a malheureusement été manquée. Les promesses n'ont pas été tenues. Certes, formellement, il y a eu quelques améliora-

tions, conquises de haute lutte. D'abord, la société civile a pu prendre la parole plus que de coutume pendant les sessions préparatoires des gouvernements. Ensuite, un Bureau international de la société civile - représentant plus de vingt «familles» (jeunes, femmes, pouvoirs locaux, indigènes, etc.) - a été créé pour négocier les règles de procédure. Enfin, au plan suisse, une plate-forme d'organisations non gouvernementales (*comunica-ch*) a été associée aux travaux de l'administration fédérale; elle était représentée par trois personnes dans la délégation officielle de la Suisse au SMSI.

Les ONG ont été marginalisées

Ces avancées doivent cependant être relativisées. Le Bureau de la société civile souffre de carences structurelles et son avenir, faute de financement, n'est pas garanti. Les temps de parole octroyés aux ONG - quelques minutes à la fin des plénières et au début des groupes thématiques - ressemblent plus à des concessions qu'à de véritables ouvertures. De fait, si la société civile a pu se faire entendre, elle n'a pas vraiment été écoutée. La plupart de ses propositions et revendications - porteuses d'innovations - ont été ignorées. Le résultat est là: à quelques jours de l'ouverture du SMSI, la Déclaration de principes et le Plan d'action proposés sont creux et sans substance. Des documents technocentristes qui parlent plus d'infrastructures que de contenus, placent les intérêts du secteur privé avant ceux des populations, considèrent l'information davantage comme une marchandise que comme un droit et un bien commun.

Comment en est-on arrivé là? Nombre d'États, pour beaucoup mal préparés, se sont rapidement crispés. Par peur de perdre leurs prérogatives (déjà en voie d'érosion), par crainte d'une société civile jugée trop critique et contestée dans sa légi-

imité. Mais aussi parce qu'ils ont pris peu à peu conscience des enjeux cruciaux de la société de l'information. Enjeux politiques avec les droits humains et la liberté des médias, qui constituent des menaces pour des pays non démocratiques comme la Chine, le Pakistan ou l'Iran. Enjeux économiques avec notamment les logiciels libres qui font frémir les pays à la botte de *Microsoft* comme les États-Unis. Enjeux de développement enfin avec le financement de la lutte contre la fracture numérique, les pays du Sud préconisant un fonds international de solidarité, ceux du Nord préférant les partenariats public-privé.

Le souffle visionnaire fait défaut

Ce dernier point est révélateur. Si le Sommet a manqué du souffle visionnaire requis, ce n'est pas seulement parce que le choix du leadership était mauvais (la technocratique Union internationale des télécommunications) ou que la conjoncture était défavorable (gueule de bois post-krach du Nasdaq et post-11 septembre). C'est aussi parce que la plupart des États ont été incapables de sortir du paradigme néo-libéral dominant. Un modèle de pensée qui se reflète dans la manière d'envisager le «tripartisme»: aux entreprises les investissements, aux ONG la création de plus-value éthique et la récupération des exclus du système, aux États la production de conditions-cadre favorables aux affaires.

Si rien ne change fondamentalement d'ici au 12 décembre, la société civile - sans claquer la porte - ne pourra que se désolidariser des résultats du SMSI. Elle a déjà décidé de se concentrer sur ses propres textes de référence ainsi que sur les événements parallèles. De quoi développer une «autre» vision de la société de l'information, plus solidaire, libre, démocratique et équitable. ■

Pour en savoir plus:

www.comunica-ch.net, www.iued-wsis.org

La polarisation ciblée se poursuit

La richesse du pays se concentre autour des pôles urbains de Zurich, Bâle et Genève. Lausanne reste sur la touche ainsi que le «Mittelland» orphelin d'Expo.02.

Au début du mois de novembre, le Conseil fédéral a fixé la capacité financière des cantons pour les années 2004 et 2005. L'indice de la capacité financière constitue l'un des critères principaux de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons: plus un canton est faible financièrement, plus est importante la part de son budget alimenté par les subventions fédérales et la participation aux recettes de la Confédération.

Dans le groupe des cantons à faible capacité financière, on trouve, aux côtés d'Uri et d'Obwald, le Jura, Neuchâtel, Berne, Fribourg et le Valais. Expo.02

n'a pas eu l'effet souhaité de doper le «Mittelland». Les artep-lages de Morat, Bienna, Neuchâtel et Yverdon-les-Bains n'ont donné le change que le temps d'un été, impuissants à donner un élan économique et social à cette région.

Dans cette configuration, Genève reste isolé - le canton de Vaud figure dans le groupe à capacité financière moyenne, en dessous de la moyenne helvétique - et de l'autre côté du pays, Zurich et Bâle-Ville s'échappent en compagnie de Zoug et Nidwald.

Certes les cantons à faible capacité financière ne sont pauvres qu'au sens helvétique du terme. Et

l'on peut mettre en question les facteurs pris en compte pour élaborer cet indice. Relevons pourtant que le nouvel indice en préparation, qui sera appliqué à partir de 2006, ne modifierait pas le classement actuel.

Cet indice s'inscrit dans le territoire. Il appuie et confirme le processus de polarisation urbaine en cours en Suisse autour des villes de Zurich, Bâle et Genève. C'est surtout autour de ces trois pôles urbains qui affirment leur attractivité et leur centralité que se construit la nouvelle Suisse, que se développent de nouveaux «bassins de vie» qui redéfinissent le découpage «régional» helvé-

tique. Là où les villes peinent à s'affirmer, de nombreux territoires stagnent et deviennent ce qu'il est convenu d'appeler en allemand des *nullzones*, voire même selon leurs positions géographiques, sont entraînées dans les zones d'influence des trois pôles.

En ce sens, la situation de Lausanne est emblématique. Dans les années nonante, elle tentait avec un certain succès de devenir une tête urbaine cantonale. Aujourd'hui pour des raisons qui relèvent notamment de l'accélération de cette polarisation, elle ne retrouve pas son leadership territorial qui tirait vers le haut tout le canton de Vaud. *dm*

Die Weltwoche

Indépendant mais à droite

Les observateurs ont remarqué l'attitude plus marquée à droite du magazine *Die Weltwoche* depuis son rachat, avec les éditions Jean Frey, pour 120 millions de francs, par une société dont le Tessinois Tito Tettamenti détient le quart du capital. Elle compte dans son actionnariat le banquier genevois Pierre Mirabaud et d'autres personnes connues de l'économie, ce qui ne signifie pas que Christoph Blocher figure parmi les détenteurs non connus d'un cinquième du capital. Le rédacteur en chef est le Zurichois Roger Köppel, né en 1965. Grâce à son interview dans *Le Matin dimanche*, nous savons que si un groupe paie une somme aussi élevée «pour acquérir un groupe de presse, c'est pas pour faire d'un de leurs journaux un brûlot d'ex-

trême gauche.» Or, des collaborateurs qui sont loin d'en être, comme Beat Kappeler, ont préféré quitter le journal même si d'autres collaborateurs de gauche continuent parfois de fournir des articles. Alibi? En fait, *Die Weltwoche* n'a jamais été, à notre connaissance, un «bastion de gauche». Une preuve vient d'être fournie par les éditeurs du magazine (c'était autrefois un journal au format berlinois). Ils célèbrent le septantième anniversaire de leur publication avec un numéro spécial reproduisant des articles tirés de plus de 3 600 numéros qui ont paru entre le 17 novembre 1933 et aujourd'hui. Par la même occasion, ils ont réédité pour un cercle restreint le premier numéro du journal. Une constatation, le journal au titre bleu était sensible à l'Allemagne nouvel-

le qui «s'éveillait» depuis le 30 janvier de la même année.

Dans cette anthologie, l'éditorialiste Roger Köppel note que cette sympathie pour le voisin du Nord était motivée par la peur du communisme et n'a duré que deux ans car le péril nazi a été vite perçu. Admettons donc que la *Weltwoche* est restée indépendante mais on est en droit de considérer qu'elle est devenue la porte-parole d'une droite économique nationale conservatrice et qui aime ceux qui respectent les gros contribuables en baissant les impôts comme l'a fait le canton de Schwyz. En revanche, ceux qui restent dominés par une UDC traditionnellement gouvernementale sont dénoncés comme des perdants. Ce fut le cas, pas totalement à tort par ailleurs, pour le canton de Berne. A fin octobre (voir ci-contre), la couverture nous montrait un drapeau bernois avec l'ours glissant vers la droite. Ce symbole devrait faire réfléchir les éditeurs et rédacteurs de la *Weltwoche*. *cfp*



La double histoire des doigts de Monsieur Denis Duboule

Le récit fabuleux de la naissance de la main quitte l'univers finaliste d'Aristote pour aboutir à l'élégance a posteriori de la génétique via l'observation quotidienne des petites souris de laboratoires, les meilleures amies des chercheurs.

Vendredi soir 14 novembre, la Faculté des sciences de Genève nous a offert pour une fois le spectacle du plus merveilleux conteur-philosophe qui soit au sein de la ville de Calvin. Peut-être même que ce conteur aurait été brûlé vif, partageant ainsi le sort de Michel Servet s'il avait vécu au XVI^e siècle.

J'ai nommé le professeur Denis Duboule, directeur du département de zoologie et biologie animale, et récemment lauréat du Prix Marcel Benoist remis par le président de la Confédération. Cet homme-là a été nommé à la Faculté des sciences de Genève dans ce qu'il est convenu d'appeler la troisième génération de biologistes. Edouard Kellenberger et Alfred Tissières, nés dans les années vingt, font partie de la première génération qui s'est illustrée sur le plan scientifique entre 1950 et 1960, avec le Prix Nobel Werner Arber (1978). Karl Illmensee, Ueli Schibler et Ulrich Lämmlli font partie de la deuxième génération (1970-1980). Denis Duboule et ses équipes illustrent eux la troisième génération (années 1990).

Tous les récits de Denis Duboule s'articulent, c'est le cas de le dire, autour de la génétique moléculaire et de la longue histoire de la découverte des gènes autour du chromosome. Des réseaux de gènes dits régulateurs ou «Homeo box» interviennent très tôt dans la vie embryonnaire parce qu'ils constituent la boîte noire char-

gée d'assurer le bon déroulement des opérations, notamment l'apparition de l'abdomen, du thorax et de la tête, enfin, *last but not least*, des doigts de la main. Pour que la chronologie de l'apparition des doigts de la main se passe sans embrouille, pour que les doigts apparaissent précisément sur la main et pas sur le thorax, il faut un capitaine dans ce navire, c'est là le rôle des gènes dits «Homeo box» qui intéressent Denis Duboule depuis une quinzaine d'années.

Laissons la parole à Denis Duboule, pour nous raconter en trois actes le récit de la double histoire des doigts.

Là où Denis Duboule congédie Aristote

Si les doigts sont apparus chez les tétrapodes il y a 350 millions d'années durant le Dévonien, cela n'est pas dû à une évolution finaliste, mais à une adaptation a posteriori. «C'est un processus dans lequel ces mécanismes mal définis se mettent ensemble, sans aucune autre raison qu'une logique a posteriori; un projet formidable, certes, mais sans but, contrairement à ce qu'en pensait Aristote, premier grand naturaliste et père de la logique, peut-être, mais qui avait tort sur ce point précis. Et pourtant, l'absence de téléonomie, le fait pour l'embryon de ne pas savoir où il va, ne signifie pas pour autant qu'il y va d'une façon aléatoire ou chaotique: tout semble relativement bien

réglé et les choses se passent avec précision et méthode».

Comment sont nés vos propres doigts ou votre ontogenèse privée

«Nous connaissons effectivement beaucoup de gènes dont une des fonctions est de construire les membres. Parmi ceux-ci, une famille de 39 gènes, découverts au milieu des années huitante, et qui sont les architectes de cette construction. Leur particularité? Ils agissent en bande, en groupe, disposés sur nos chromosomes sur un fil électrique, plutôt que disséminés ici ou là, au gré de nos chromosomes, comme le sont généralement les autres gènes.» Mais comment s'y prennent-ils pour faire apparaître doigts, bras et jambes au bon endroit?

«Face à ce casse-tête apparemment insurmontable, nous disposons heureusement d'un joker: la petite souris de laboratoire. Un partenaire indispensable, car seul cet animal, grâce à des technologies complexes, permet qu'on modifie à volonté son matériel génétique: ainsi peut-on rajouter des gènes, en enlever ou les mettre ailleurs, bref, faire de l'ingénierie chromosomique. Que se passerait-il par exemple si l'on inversait l'ordre de ces gènes? Obtiendrait-on une petite souris avec des pattes avant aux structures inversées?» Grâce à cette observation consciencieuse, presque notariale, des anomalies provo-

quées artificiellement chez la souris, on en vient à imputer à chaque membre ou partie de membre sa cause génétique.

Les anomalies provoquées témoignent d'un passé lointain de l'espèce, sa phylogenèse

«Mais l'observation de cette main anormale nous replonge également dans la seconde histoire, celle de l'origine collective de nos extrémités, car sur cette polydactylie, ce trop plein de doigts, est vraisemblablement ce que l'on appelle un atavisme, la résurgence d'une forme ancestrale, d'un passé lointain qui se rappelle soudainement à notre mémoire. Car notre ancêtre tétrapode était lui-même polydactyle, c'est à dire qu'il avait plus de doigts que nous.»

Denis Duboule fait partie de ces vrais conteurs qui superposent avec malice l'enfant auditeur en chair et en os qu'il a devant lui et qui contemple les dix doigts de sa main, et le mythe de l'origine des espèces qui fait rêver chacun. Le Petit Poucet ne serait rien sans la peur régressive de l'Ogre d'il y a trois cents millions d'années.

Eric Baier

Afin de pouvoir commenter l'élection du Conseil fédéral qui a lieu le 10 décembre, le n° 1584 de DP vous sera livré le samedi au lieu du vendredi.